



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Vietnam

Question écrite n° 70500

Texte de la question

M. Dominique Raimbourg appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les violations des droits de l'homme au Vietnam et plus particulièrement sur la liberté religieuse. Dans un récent rapport, l'organisme Alliance Vietnam Liberté fait état des violations des droits de l'homme perpétrées dans ce pays notamment envers les responsables des églises et les pratiquants. Ceux-ci sont en effet entravés dans leur liberté (assignation à résidence, arrestations et emprisonnements...). Alors que ce pays sollicite les investisseurs étrangers et que la France est le premier investisseur occidental en montant cumulé depuis 1988 et le deuxième donateur bilatéral après le Japon, il lui demande d'une part s'il ne serait pas possible d'utiliser ce partenariat économique pour inciter le Vietnam à respecter les droits de l'homme dans ce pays et d'autre part ce que la France entend faire pour obtenir la libération des responsables religieux actuellement emprisonnés.

Texte de la réponse

Dans le domaine des libertés individuelles et plus particulièrement de la liberté religieuse, des progrès réels ont été enregistrés durant la dernière décennie au Vietnam. La vie religieuse a ainsi pu retrouver une grande vitalité. La situation reste toutefois loin d'être satisfaisante. Les autorités françaises ne manquent pas de rappeler les préoccupations de la communauté internationale à l'occasion des échanges à haut niveau qu'elles ont régulièrement avec le Vietnam, mais aussi dans le cadre des différentes enceintes internationales dans lesquelles ce pays est présent. Ces préoccupations sont partagées par l'union européenne, qui a engagé un dialogue sur les droits de l'Homme avec les autorités vietnamiennes. Ce dialogue s'inscrit dans l'esprit de l'accord de coopération euro-vietnamien conclu en 1995, qui fait du respect des droits de l'Homme et des principes démocratiques un des éléments fondamentaux de cette coopération. La France et ses partenaires européens ont marqué à plusieurs reprises leur inquiétude relative aux récents développements affectant la situation des droits de l'Homme au Vietnam, notamment lors de la troisième commission mixte entre la commission européenne et le Vietnam, qui s'est tenue le 6 novembre dernier. La France poursuivra son action en faveur des droits de l'Homme au Vietnam, aussi bien de manière bilatérale que dans le cadre européen, tant que cela restera nécessaire.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Raimbourg](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70500

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 décembre 2001, page 7169

Réponse publiée le : 28 janvier 2002, page 438